

I.2

Adapter la présentation et la teneur du plan de vaccination aux besoins des groupes cibles et élaborer le matériel / les outils d'information complémentaire(s)

MARCHE À SUIVRE

L'OFSP lance une **analyse sur les besoins** des différents professionnels de la santé (et d'autres groupes cibles) concernant la présentation et la compréhensibilité du plan de vaccination suisse ainsi que sur les documents d'aide, les moyens pédagogiques et les modules de formation relatifs au dit plan.

En se fondant sur les résultats obtenus, l'OFSP entreprend, d'une part, les démarches nécessaires afin d'adapter la **présentation du plan de vaccination** et de compléter, le cas échéant, sa teneur en collaboration avec la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV). Conjointement avec l'Association des médecins cantonaux de Suisse (AMCS), les institutions de santé qui fournissent des soins hospitaliers et ambulatoires, les associations professionnelles et les instituts de formation, l'office élabore, d'autre part, des documents d'aide ciblés concernant le plan de vaccination, destinés aux professionnels de la santé (aide-mémoires, applications électroniques, fiches techniques).

Avant la prise de décision et la publication de nouvelles recommandations de vaccination, la CFV réalise une **validation relative à la faisabilité et à l'acceptation par les sociétés de discipline médicale et, le cas échéant, par d'autres organisations de groupes professionnels**. En cas de recommandations de vaccination spécifiques, la CFV intégrera ponctuellement des spécialistes particulièrement concernés (p. ex. des gynécologues ou des représentants de la Suva pour des sujets relatifs à la médecine du travail, etc.). En outre, la CFV examine la possibilité de compléter le plan de vaccination avec une section d'introduction sur les recommandations de vaccination respectives (but et objectif), qu'il faudra également intégrer dans le matériel d'information [IV.1].

Avant la **publication de recommandations nouvelles ou adaptées**, les professionnels de la santé sont, de plus, **informés dans le détail et de manière proactive** via d'autres canaux de communication. Pour ce faire, l'OFSP détermine, dans le cadre de la stratégie de communication [IV.1], la manière d'intégrer et d'informer les acteurs / les sociétés.

OBJECTIF

Les formes variées de présentation du plan de vaccination suisse le rendent facilement compréhensible pour les différents publics cibles.

Les professionnels de la santé disposent d'outils qui facilitent la compréhension et l'application du plan de vaccination et de ses recommandations. Ils s'engagent à concrétiser le plan de vaccination.

Axe d'intervention

Responsabilisation et soutien des acteurs

Domaine d'action

1a

Plan de vaccination suisse : rendre son élaboration transparente et faciliter son application

DIRECTION**OFSP****PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE****CFV** (élaboration des recommandations nationales)**AMCS, institutions de santé qui fournissent des soins hospitaliers et ambulatoires, associations professionnelles, institutions de formation**

(contribution à l'élaboration et à la diffusion des documents d'aide et des moyens pédagogiques)

Sociétés de discipline médicale, organisations faitières (validation eu égard à la faisabilité et à l'acceptation de nouvelles recommandations de vaccination)**RESSOURCES****OFSP** : financement de l'analyse des besoins et développement de matériel d'aide afin de faciliter l'application du plan de vaccination ; ressources financières et humaines pour assurer la publication du plan sous différentes formes et l'élaboration de matériel/d'outils d'information complémentaires pour faciliter la mise en œuvre dudit plan.**CFV** : ressources financières et humaines**AMCS, institutions de santé qui fournissent des soins hospitaliers et ambulatoires, sociétés de discipline médicale, organisations faitières, associations professionnelles, institutions de formation** : ressources humaines**GROUPES CIBLES**

Services administratifs des cantons, professionnels de la santé, responsables et collaborateurs des structures d'accueil de jour pour enfants, conseillers en puériculture, enseignants, médias

ÉTAPES*Régulièrement, avant la prise de décision et la publication de nouvelles recommandations de vaccination : validation relative à la faisabilité et à l'acceptation par les sociétés de discipline médicale et, le cas échéant, par d'autres organisations de groupes professionnels**Dès 2018 pour chaque nouvelle recommandation de vaccination : les professionnels de la santé sont informés dans le détail via de multiples canaux, avant même que la recommandation n'entre en vigueur.**2018 une analyse des besoins est effectuée. Elle porte sur la présentation et la teneur du plan de vaccination.**2019 les travaux relatifs à la refonte du plan de vaccination sont lancés.**Dès 2019 des moyens / des outils d'information complémentaires sont élaborés sur la base des résultats de l'analyse des besoins.**2024 le plan de vaccination adapté (formes de présentation) est disponible.***INDICATEURS**

- » La présentation adaptée du plan de vaccination est disponible.
- » Les documents d'aide et les moyens pédagogiques sont disponibles.
- » Satisfaction des professionnels de la santé quant aux moyens/outils d'information pour la mise en œuvre du plan de vaccination suisse
- » Utilisation par les professionnels de la santé des moyens/outils d'information pour la mise en œuvre du plan de vaccination suisse

DÉPENDANCES

En coordination avec la mesure :

IV.2 Matériel de conseil en vaccination pour professionnels de la santé



Sert à la concrétisation des mesures :

II.2 Adaptation de la formation initiale, postgrade et continue

V.2 Statut vaccinal et vaccinations pendant la scolarité obligatoire

V.5 Les employeurs de professionnels de la santé encouragent la vaccination